KEK BERATUNG

Rapport

Difficultés d'intégration des jeunes migrants et des jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse

Evaluation des entretiens exploratoires menés dans 13 cantons

23.08.2018

Mandaté par :

Secrétariat général de la CDIP

Madame Susanne Hardmeier, Secrétaire générale

Maison des cantons, Speichergasse 6

3001 Berne

Auteur :

Martin Stalder

stalder@kek-beratung.ch

Table des matières

1 Contexte et objectifs 1
1.1 Mandat 1
1.2 Phases du processus d'intégration 1
1.3 Groupe cible 2
1.4 Questions essentielles dans l'enquête 2
1.5 Cantons et interlocuteurs concernés par l'enquête 2
2 Résultats communs à tous les cantons 3
2.1 Crise migratoire 2015/2016 3
2.2 L'intégration ne se fait pas du jour au lendemain 4
2.3 Collaboration interdépartementale 4
2.4 Les données pertinentes concernant la réussite ou l'échec sont encore absentes 4
3 Difficultés d'intégration des adolescents et des jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse .. 5
3.1 Adolescents et jeunes adultes arrivés en raison du regroupement familial 5
3.2 Fortes oscillations dans la taille et la composition du public cible 5
3.3 Limitation de la durée de la période de préparation professionnelle à un an 6
3.4 Collaboration entre les structures ordinaires de la formation professionnelle et les structures en vue de l'intégration 7
3.5 Adolescents et jeunes adultes avec statut N (procédure d'asile en cours) 8
3.6 Inclusion de l'AC et des ORP ainsi que des services sociaux des communes 8
3.7 Financement 9
3.8 Concurrence pour obtenir une place d'apprentissage à bas seuil 9
3.9 Préapprentissage d'intégration du SEM 10
3.10 Sans-Papiers 10
4 Atelier sur la validation des résultats 11
5 Modèles probants – contributions des cantons dans l'atelier 12

1 Contexte et objectifs

1.1 Mandat

Le 23 juin 2016, l'Assemblée plénière de la CDIP a adopté d'entente avec le SEFRI et le SEM une déclaration sur les principes d'une intégration durable des adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse sur le marché du travail et dans la société suisse. Au cours d'un entretien entre la CDIP/CSFP et les organisations du monde du travail (OrTra) le 30 juin 2016, les travaux consécutifs ont été discutés et planifiés dans l'esprit des principes figurant dans la déclaration. La CSFP a été notamment chargée d'identifier les offres transitoires, modèles de tri et de coaching efficaces et finançables pour la transition I auprès des cantons, réalisés dans le sens de bonne pratique.

Dans une première phase, l'enquête a été menée dans trois cantons (BE, LU, NE) ; les résultats intermédiaires ont été présentés au groupe d'accompagnement le 6 juillet 2017. Celui-ci a décidé de poursuivre l'enquête dans dix autres cantons.

L'enquête a pour objectif de présenter ces modèles qui sont proposés pour intégrer les personnes arrivées tardivement en Suisse et qui, en raison d'une forte probabilité de réussite, s'avèrent adaptés à l'intégration dans le degré secondaire II du système éducatif formel ; ces modèles peuvent être étendus de manière à faire face à l'augmentation du nombre de personnes cibles.

1.2 Phases du processus d'intégration

En guise de base pour les entretiens, la CSFP a présenté un modèle d'intégration en plusieurs phases qu'elle a mis à disposition des partenaires des entretiens de pair avec la définition préalable du groupe cible et des questions essentielles.

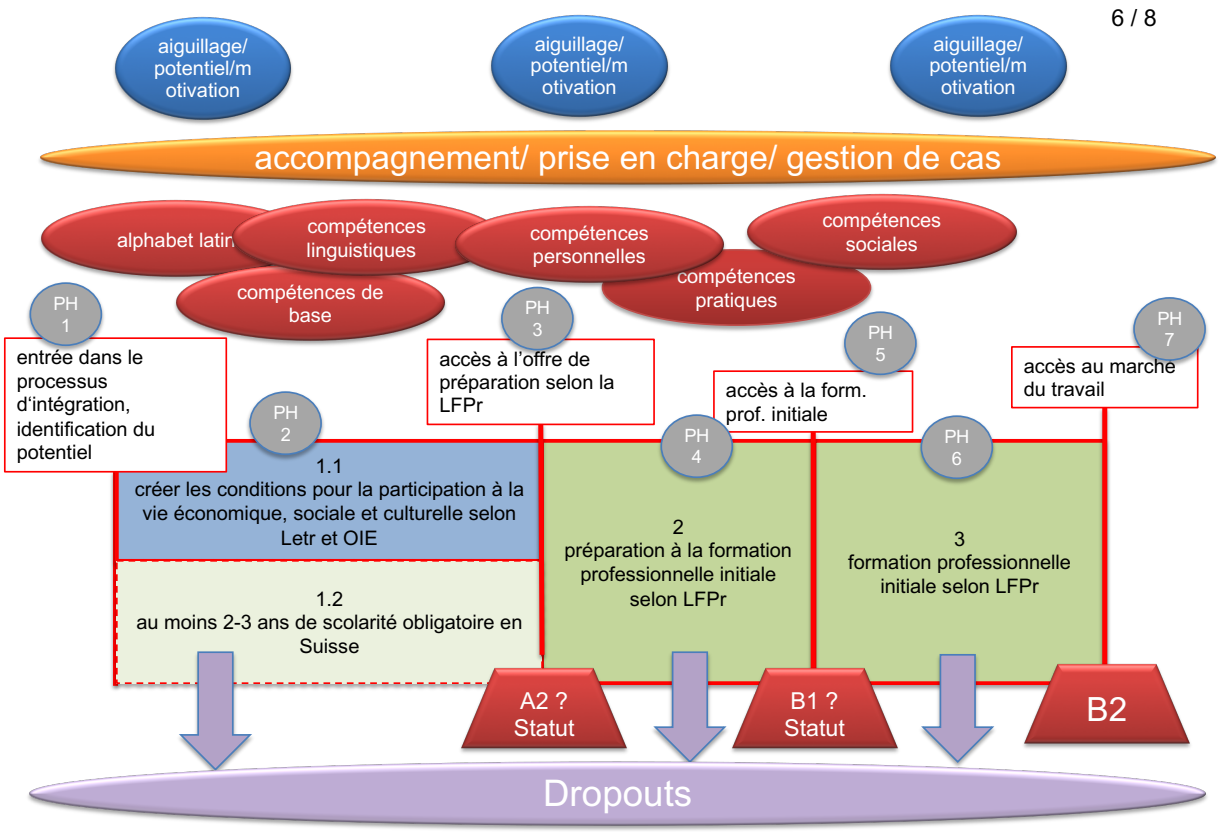

1.3 Groupe cible

Le groupe cible est constitué par les adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse et souhaitant y rester, qui ont fréquenté la scolarité obligatoire en Suisse durant moins de trois ans et qui ne réunissent pas encore les conditions d'une participation à la vie économique, sociale et culturelle de la société suisse :

- Accompagnés ou non dans la procédure de demande d'asile
- Dans le cadre des accords de libre circulation et provenant d'Etats tiers (par exemple par regroupement familial)

1.4 Questions essentielles dans l'enquête

- Quels sont les problèmes / défis au moment de l'entrée dans le processus d'intégration ?
  - Pour les jeunes arrivés tardivement
  - Pour les institutions impliquées
  - Sur la base des conditions cadres actuelles
- Comment sont abordés ces défis ? (réussite / échec)
- Qui est impliqué ?

1.5 Cantons et interlocuteurs concernés par l'enquête

1ère phase :

Berne : Simone Grossenbacher, Berufsschulinspektorin, Mittelschul- und Berufsbildungsamt Kanton Bern, Abteilung Berufsfachschulen

Lucerne : Bettina Beglinger, Leiterin BIZ, Dienststelle Berufs- und Weiterbildung

Neuchâtel : Christel Bornand, Cheffe de l'office de l'insertion des jeunes en formation professionnelle (OFIJ)

2e phase:

Argovie : Mme Joy Kramer, stellvertretende Sektionsleiterin Abteilung Berufsbildung und Mittelschule, Sektion Berufsvorbereitung, Beratung und Weiterbildung

Bâle-Ville : M. Ueli Maier, Leiter Mittelschul- und Berufsbildungsamt MBS BS

Fribourg : Mme Sophie Voillat, BIZ, Koordinatorin Plateforme Jeunes et Mme Laura Besana Uwera, Amt für Arbeitsmarkt, Wiss. Mitarbeiterin, Mitglied in der kantonalen Kommission für Jugendliche mit Schwierigkeiten bei der beruflichen Integration

Genève : Mme Christina Kitsos, DIP, chargée des affaires migratoires et MM. Erwin Fischer, DIP, directeur du Service de la formation professionnelle / Serge Baehler, DIP, secrétaire général adjoint (Projektleiter IVL) / Joël Petoud, DIP, directeur du service de l'accueil du postobligatoire (ACPO)

Nidwald : M. Ruedi Eigensatz, Pro-Rektor BFS Stans

Schaffhouse : M. Ernst Schläpfer, Rektor BBZ Schaffhausen, M. Kurt Zubler, kant. Integrationsdelegierter, Integrationsstelle (Integres), M. Michael Böhm, BIZ

Tessin : M. Furio Bednarz, Capo dell'Ufficio della formazione continua e dell'innovazione, M. Sergio Bello, Direttore Istituto della transizione e del sostegno, Frau Sara Grigniola Mammoli, Divisione dell'azione sociale e delle famiglie

Thurgovie : M. Marcel Volkart, Amtschef Amt für Berufsbildung und Berufsberatung ABB et Mme Daniela Leichsenring, Leiterin Aufnahmestelle Integrationskurse

Vaud : M. Jean-Daniel Zufferey, Adjoint au directeur général, chef de la division des affaires intercantonales et de la transition

Zurich : Mme Christina Vögtli, Co-Leiterin Betriebliche Bildung et Mme Barbara Schneider, Projektleiterin (préapprentissage d'intégration IVL)

2 Résultats communs à tous les cantons

Ce qui suit se réfère exclusivement aux cantons participant à l'enquête ; on peut toutefois supposer qu'une grande partie s'applique aux cantons qui n'ont pas été interrogés.

2.1 Crise migratoire 2015/2016

En 2015 et 2016, tous les cantons ont fait face à un grand afflux de réfugiés ; ils ont par conséquent fortement étoffé leurs offres en vue d'intégrer ces personnes, ce qui vaut également pour les offres spécifiques en vue d'intégrer les adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse. Selon les cantons, les structures existantes ont été renforcées ou de nouvelles structures et offres ont été créées.

L'expérience a toutefois montré que certaines des offres nouvellement prévues et mises sur pied n'ont pas pu être activées en raison de la diminution rapide du nombre de migrantes et migrants après le pic de 2015 et 2016. En effet, mettre sur pied des offres dans le domaine de la formation requiert davantage de temps que celui qu'il faudrait pour réagir à court terme aux modifications de la demande.

2.2 L'intégration ne se fait pas du jour au lendemain

Tous les cantons sont unanimes pour constater que l'intégration des adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse exige du temps. D'une manière générale, depuis le moment de leur arrivée en Suisse, il faut au moins 2 à 3 ans de préparation pour le passage dans les structures ordinaires de la formation professionnelle.

Les modifications observées au cours de ces dernières années dans le groupe cible tendent à rallonger encore cette durée, citons ici le groupe de plus en plus étoffé de personnes provenant d'Afrique et plus particulièrement d'Erythrée, dont le niveau scolaire est quasi inexistant. Par conséquent, la première étape consiste souvent en des cours d'alphabétisation.

Or la loi sur la formation professionnelle ne prévoit qu'un an pour la préparation à la profession, ce qui ne fonctionne que dans de très rares cas pour préparer au passage dans les structures ordinaires de la formation professionnelle. Les cantons doivent donc trouver d'autres solutions, soit en adaptant les structures ordinaires de manière ciblée, soit en créant hors de la formation professionnelle des offres et des structures destinées spécifiquement au public cible.

2.3 Collaboration interdépartementale

La collaboration interdépartementale ou interinstitutionnelle est décisive pour la mise en oeuvre, l'aménagement, l'exploitation et le financement des offres d'intégration destinées aux adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse. Une bonne coordination entre les instances responsables de la formation (professionnelle), de l'intégration et de l'aide sociale, est indispensable pour créer et financer des offres adaptées au groupe cible.

Les conditions sont toutefois très différentes d'un canton à l'autre : tandis que les uns peuvent se rattacher à une tradition de collaboration bien ancrée, d'autres doivent tout d'abord la mettre sur pied et la consolider.

Outre la direction de l'instruction publique (avec la formation professionnelle et les écoles secondaires), la direction des affaires sociales (responsable des programmes d'intégration) est impliquée dans tous les cantons. Les directions de l'économie et du travail sont dans certains cantons des partenaires très importants dans la collaboration. Dans d'autres cantons, cette direction ne participe que de façon marginale au pilotage et au financement des offres spécifiques pour intégrer les adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse.

2.4 Les données pertinentes concernant la réussite ou l'échec sont encore absentes

La majorité des mesures et structures spécifiques pour intégrer les adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse ont été lancées dès l'été 2016. Voilà pourquoi il n'est pas encore possible de formuler des énoncés pertinents sur la réussite ou l'échec de ces mesures, ni sur le taux de passage dans les structures ordinaires de la formation professionnelle. Les données à ce sujet ne seront disponibles que dans quelques années si les cantons mettent rigoureusement en œuvre le monitorage prévu.

3 Difficultés d'intégration des adolescents et des jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse

3.1 Adolescents et jeunes adultes arrivés en raison du regroupement familial

Les adolescents et jeunes adultes qui entrent en Suisse en qualité de migrants à travers la migration de travail ou le regroupement familial représentent dans les cantons un groupe cible bien plus important que ceux qui arrivent en Suisse en qualité de demandeurs d'asile. Tandis que ces derniers sont enregistrés rigoureusement et encadrés par les instances compétentes pour la procédure d'asile, la majorité des cantons ne sont pas en mesure d'enregistrer systématiquement les premiers. Ce sont les services de contrôle des habitants et, en cas de besoin de soutien, les services sociaux des communes qui sont compétents pour les accueillir et les prendre en charge. Une bonne information de ces services concernant les offres et possibilités spécifiques pour préparer ces jeunes à la formation professionnelle est indispensable pour qu'ils puissent les placer dans des structures appropriées.

Les entretiens ont montré que les cantons de plus petite taille, dont la vision d'ensemble est plus aisée, y arrivent mieux parce qu'il y a moins de services communaux impliqués et que les offres spécifiques de préparation à la formation professionnelle y sont mieux connues. En revanche, dans les grands cantons où diverses communes sont responsables, l'information et la coordination sont plus difficiles à assurer.

Par ailleurs, il faut tenir compte de deux obstacles sur la voie de l'intégration dans la formation professionnelle des adolescents et jeunes adultes de ce groupe cible : d'une part, la Confédération ne verse pas de forfait d'intégration aux communes pour la prise en charge de ce groupe cible ; en d'autres termes, tous les coûts de la préparation aux structures ordinaires de la formation professionnelle sont supportés par les communes de domicile dans la mesure où les jeunes ou leur famille ne peuvent pas les assumer. D'autre part, les adolescents et jeunes adultes de ce groupe cible et leur famille s'intéressent davantage à l'intégration sur le marché du travail et à une activité lucrative qu'à l'acquisition de qualifications professionnelles reconnues. Il est souvent plus facile de trouver un travail de manœuvre à travers les membres de la famille que d'accéder à une formation professionnelle.

Afin d'intéresser les adolescents et jeunes adultes qui entrent en Suisse en qualité de migrants à travers la migration de travail ou le regroupement familial, pour les intégrer dans les offres de préparation à la formation professionnelle, il est essentiel que ce groupe cible soit systématiquement enregistré au moment de son entrée en Suisse. En effet, c'est la seule manière d'identifier et d'utiliser le potentiel de ces jeunes comme point de départ pour une qualification professionnelle reconnue.

Il est par conséquent décisif que les instances compétentes dans les communes disposent d'une information complète et constamment actualisée des offres pour la préparation à la formation professionnelle.

Il serait également utile que les communes soient déchargées du financement de ces offres, que ce soit par un financement cantonal ou par une participation gratuite à cette préparation.

3.2 Fortes oscillations dans la taille et la composition du public cible

La crise migratoire dans les années 2015 et 2016 a abouti à une forte augmentation des demandes d'asile et par là-même de la migration des adolescents et jeunes adultes. Les cantons interrogés y ont réagi en étoffant les structures existantes de préparation à la formation professionnelle ou en créant de nouvelles structures et offres supplémentaires. Tout particulièrement, des offres spécifiques octroyant davantage qu'une année de préparation à la formation professionnelle ont été installées.

La réaction des pays Schengen à la crise migratoire, dont la Suisse fait également partie, a abouti à une forte baisse du nombre de demandeurs d'asile dès 2016, et ce à un niveau comparable à celui d'avant la crise. Entretemps (début 2018) la migration à travers les demandes d'asile a encore reculé et de nombreuses offres spécifiques ont dû être démantelées et des employés qualifiés congédiés.

Cela concerne également les offres spécifiques préparant aux structures ordinaires de la formation professionnelle, créées pour adolescents et jeunes adultes dont la procédure d'asile est en cours. Plusieurs d'entre elles ont dû un an après avoir été mises sur pied être redimensionnées, voire supprimées purement et simplement.

Les entretiens ont en outre mis en évidence que les cantons se trouvent confrontés à un double défi : la forte oscillation dans le nombre des adolescents et jeunes adultes demandeurs d'asile, et les modifications observées au cours de ces dernières années dans la composition du groupe cible. En effet, depuis quelques années, les demandeurs d'asile proviennent de plus en plus souvent de pays dont le niveau scolaire est quasi inexistant ou qui sont alphabétisés dans une autre écriture. Par conséquent, la première étape consiste souvent en des cours d'alphabétisation. De surcroît, une grande partie du groupe cible doit être rapprochée du système suisse de formation ainsi que de la mentalité suisse du travail avec les vertus qui vont de pair. Les entretiens ont plusieurs fois souligné que les offres qui combinent l'acquisition de savoir avec le travail pratique en entreprise ont les meilleures chances de succès. De cette manière, les participantes et participants peuvent comprendre immédiatement le lien entre les connaissances dispensées et les capacités dans la vie professionnelle quotidienne. C'est donc un modèle qui a déjà fait ses preuves dans la formation professionnelle duale initiale.

Les offres de cours préparant à la formation professionnelle doivent présenter une grande capacité réactive aux fortes fluctuations dans la taille et la composition du groupe cible. En leur qualité d'instances responsables, les cantons et les communes ne sont que peu adaptés du fait des conditions d'engagement de droit public. N'oublions pas que de plus en plus les offres de cours proviennent de prestataires privés sur la base de conventions de prestation avec les cantons. Les prestataires privés peuvent réagir avec davantage de souplesse à la forte oscillation dans la demande, toutefois aux dépens de la sécurité de l'emploi des personnes employées.

3.3 Limitation de la durée de la période de préparation professionnelle à un an

La préparation à la formation professionnelle est limitée à un an par la loi sur la formation professionnelle. Tous les cantons ont répété dans les entretiens que cette durée est insuffisante dans la majorité des cas pour préparer des adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse à la formation professionnelle s'ils n'ont pas suivi pendant deux ou trois ans au moins la scolarité obligatoire suisse.

La composition du groupe cible exige souvent de commencer par l'alphabétisation et par de nombreuses nouvelles compétences sociales et culturelles, en sus des compétences fondamentales en langue et mathématique. L'orientation professionnelle et l'accomplissement de stages doivent prévoir suffisamment de temps pour réussir le choix professionnel ; un an ne suffit donc que dans des cas exceptionnels.

Tout cela a incité les cantons à développer des programmes propres pour étendre la durée de la préparation à la profession autant que nécessaire. Certains ont adopté une double approche : d'une part, ils limitent la préparation à la formation professionnelle à un an et la destinent exclusivement au public cible prévu dans la loi sur la formation professionnelle, c'est-à-dire aux jeunes qui ne sont pas prêts à choisir une profession ni à entrer dans la formation professionnelle après avoir terminé la scolarité obligatoire. D'autre part, ces cantons ont mis sur pied en parallèle une offre de cours préparatoires axée spécifiquement sur le groupe cible des migrants tardifs, qui dure de deux à quatre ans et combine l'alphabétisation, la formation scolaire, des périodes de travail, des stages pratiques, l'orientation professionnelle, etc. Les offres sont

fournies par différentes instances responsables, notamment les écoles professionnelles, les prestataires de semestres de motivation et ceux du domaine de l'intégration. Les piliers du financement sont tout aussi hétérogènes et vastes, en l'occurrence les participants doivent souvent payer des frais de participation élevés. Le pilotage et la coordination de ce type d'offre sont en général pris en charge par une instance de coordination et l'accès à l'offre est réglé par un portail d'entrée uniforme.

D'autres cantons ont essayé de créer une offre diversifiée en préparation à la profession dans le cadre de la formation professionnelle. Pour ce faire, outre l'année de préparation à la profession (qui en cas de nécessité individuelle peut être prolongée d'un an), le préapprentissage et les semestres de motivation des ORP peuvent être utilisés afin de garantir une préparation suffisante aux structures ordinaires de la formation professionnelle. Ces cantons sont extrêmement intéressés par un assouplissement des dispositions de la loi sur la formation professionnelle régissant la préparation à la profession.

Tous les cantons interrogés concordent sur la nécessité d'une durée de deux à quatre ans en général pour préparer à la profession et être à la hauteur des exigences à remplir pour entrer dans la formation professionnelle initiale. De même, tout le monde est d'accord sur le fait qu'au vu du jeune âge des membres du groupe cible, l'investissement en vaut la peine.

3.4 Collaboration entre les structures ordinaires de la formation professionnelle et les structures en vue de l'intégration

Dans tous les entretiens, les responsables cantonaux ont mis en évidence l'importance cruciale d'une bonne collaboration entre les instances responsables de la formation professionnelle et de l'intégration ainsi qu'avec les services compétents dans les communes et sur le marché du travail pour rapprocher avec succès le groupe cible de la formation professionnelle.

En l'occurrence, les cantons ont développé des modèles différents afin d'aménager la collaboration, qui reposent à chaque fois sur la situation locale et les expériences réalisées. Les deux modèles rencontrés le plus fréquemment sont d'une part l'accès central aux offres qui fonctionne comme plaque tournante et point d'ancrage et coordonne l'ensemble du système. D'autre part, il y a divers cantons qui organisent l'offre spécifique pour adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse sous forme de réseau et le pilotent à travers des organes de coordination où siègent toutes les organisations impliquées.

Voici deux exemples de la situation : le canton de Neuchâtel utilise une plaque tournante centrale comme accès à toutes les offres et le canton de Berne pilote et coordonne le réseau des offres à travers un organe de collaboration interinstitutionnelle.

<u>Plaque tournante centrale :</u>

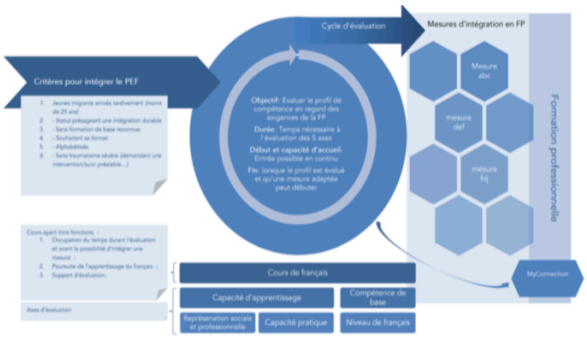

<u>Réseau</u> :

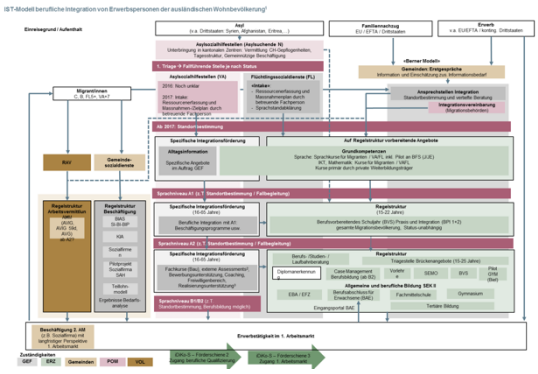

Indépendamment du modèle sélectionné, des ententes claires entre les instances impliquées garantissent l'aménagement, le pilotage, le financement et la coordination des offres. Ces accords doivent nécessairement se fonder sur des décisions politiques voire des réglementations légales.

Un élément non négligeable pour la perception publique des offres est une bonne coordination et un pilotage uniforme, sinon l'opinion publique peut avoir l'impression que les ressources publiques qui sont restreintes ne sont pas utilisées de manière efficiente et effective.

3.5 Adolescents et jeunes adultes avec statut N (procédure d'asile en cours)

Les adolescents et jeunes adultes ayant migré tardivement et dont la procédure d'asile n'est pas encore terminée (permis N), n'ont, pendant toute la durée de la procédure, aucun droit à des mesures pour promouvoir leur intégration, hormis les cours de langue. Le même principe s'applique de manière encore plus nette pour les offres de la préparation à la formation professionnelle initiale. La loi les destine uniquement aux personnes titulaires d'une autorisation de séjour régulière.

De nombreux cantons sont passés au système d'admettre également les adolescents et jeunes adultes avec permis N dans les cours et offres préparant à la formation professionnelle. Et ce particulièrement parce qu'ils ont constaté que face à la longueur de la procédure d'asile, du temps précieux pour l'intégration serait perdu et que ces adolescents et jeunes adultes s'habitueraient rapidement à ne rien faire et à dépendre du soutien social et financier.

Malgré l'absence d'une base légale claire pour l'admission de ce public cible et pour le financement de l'offre en question, des considérations pragmatiques incitent à commencer le plus tôt possible après l'arrivée en Suisse la préparation à la formation professionnelle. Et ce d'autant plus qu'en règle générale ces adolescents et jeunes adultes peuvent être intégrés dans les offres existantes. Jusqu'à présent, on a réussi régulièrement à garantir le financement nécessaire à partir de fonds et de sources privées.

Même si les perspectives de rester en Suisse de ces adolescents et jeunes adultes ne sont pas garanties, il semble opportun de mettre à profit la durée de la procédure d'asile pour les mesures de formation et la préparation à la formation professionnelle initiale. En effet, les personnes concernées en bénéficient puisqu'après un retour éventuel au pays d'origine, elles peuvent profiter de la formation acquise en Suisse, mais même en Suisse, car les personnes concernées ont une occupation intelligente pendant leur attente et, en cas de décision positive d'octroi de l'asile, peuvent entrer plus rapidement dans les structures ordinaires de la formation professionnelle.

La conclusion d'un contrat d'apprentissage est un obstacle infranchissable jusqu'à présent pour les adolescents et jeunes adultes ayant le statut N. Comme il a valeur de contrat de travail, il ne peut être conclu qu'avec une personne ayant une autorisation de séjour. La possibilité de poursuivre la formation dans une école secondaire est envisageable, mais n'est praticable que pour de rares personnes de ce groupe cible spécifique.

3.6 Inclusion de l'AC et des ORP ainsi que des services sociaux des communes

La loi ne confie pas à l'assurance-chômage (AC) ni aux offices régionaux de placement (ORP) la mission de participer à l'intégration des adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse. Les ORP ont toutefois grâce à des semestres de motivation et le placement avec le lien avec les employeurs régionaux, des offres qui pourraient être utilisées pour intégrer ces groupes cibles. Dans certains cantons, l'Office du travail et de l'économie (Amt für Arbeit und Wirtschaft AWA) et les ORP qui y sont rattachés, sont activement impliqués dans le réseau des mesures d'intégration. Dans un canton (Fribourg), la direction de l'économie a

créé il y a de nombreuses années une structure et des offres pour les jeunes en difficulté pour l'intégration professionnelle[1] qui aujourd'hui sont utilisées pour l'intégration des adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse. Cependant, on constate que l'intégration sur le marché du travail et les mesures de formation ne s'ajustent pas toujours sans conflits : dans certains cas, on peut se poser la question des priorités à appliquer.

Les services sociaux des communes ou régions n'ont eux non plus pas de mandat spécifique d'intégration concernant le public cible des migrants tardifs. Ils soutiennent financièrement la subsistance et, le cas échéant, contribuent au financement des frais de cours pour participer aux offres spécifiques pour migrants tardifs. C'est surtout dans les cantons-villes où le service social cantonal est compétent pour le minimum social d'existence que les services sociaux interviennent également dans les instances de coordination des réseaux pour les mesures d'intégration destinés aux adolescents et jeunes adultes migrants tardifs.

Une chose est certaine, l'intégration à long terme des jeunes migrants déchargera tant l'AC que l'aide sociale. Un titre professionnel de fin de formation réduit le risque de chômage et de ce fait de dépendre d'un soutien. Voilà pourquoi les deux institutions ont un intérêt bien compris à participer activement aux mesures d'intégration pour le groupe cible.

3.7 Financement

De nombreux cantons connaissent depuis bien des années une situation financière tendue et pratiquent des programmes d'économies plus ou moins drastiques dans les domaines de la formation et de l'intégration. Ce phénomène rend encore plus difficile le financement d'une offre spécifique pour préparer les adolescents et jeunes adultes aux structures ordinaires de la formation professionnelle : d'une part grâce aux programmes d'économie en tant que tels, qui ne permettent pas toujours d'étoffer en temps voulu les offres en fonction des besoins. Et d'autre part, les offres spécifiques pour le public cible doivent être rendues possibles par un financement mixte transversal, ce qui est particulièrement difficile en période d'économies.

Les entretiens ont montré que de nombreux cantons ont réussi dans cette situation à développer des solutions appropriées. Ce faisant, outre les contributions provenant des différents départements concernés, des ressources provenant de fonds et de fondations sont utilisées pour financer une offre spécifique.

En outre, les différents cantons perçoivent des taxes d'études parfois considérables auprès des participants, ce qui entraîne visiblement l'impression que les cours valent davantage et une diminution des problèmes de manque de motivation et d'absences chez les participants. Les services sociaux des communes sont en général disposés à cofinancer les frais de cours à titre subsidiaire, voire à les assumer complètement si les adultes et jeunes adultes arrivant tardivement en Suisse ou leur famille ne sont pas en mesure de le faire.

Dans l'ensemble, on a constaté dans les entretiens que le financement dépassant l'utilisation du forfait d'intégration pour refugiés, ne réussit durablement que s'il est considéré comme un investissement pour éviter de soutenir le groupe cible à l'avenir.

3.8 Concurrence pour obtenir une place d'apprentissage à bas seuil

Plusieurs cantons ont souligné dans les entretiens la difficulté croissante de trouver des places d'apprentissage à bas seuil pour les migrants ; en effet, ils sont nombreux à devoir fréquenter un préapprentissage ou un apprentissage en deux ans avec attestation professionnelle (AFP) en raison des connaissances linguistiques. Les entreprises formatrices sont de plus en plus réticentes à engager des jeunes migrants ayant des

[1] Commission interinstitutionnelle des jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle (CJD)

problèmes linguistiques et un besoin accru de soutien. En effet, la majorité d'entre elles recherchent des jeunes performants et talentueux qui peuvent accomplir avec succès une formation professionnelle initiale sans soutien supplémentaire.

A cela s'ajoute la concurrence au sein des apprentis « faibles » : parallèlement aux migrants sans connaissances linguistiques suffisantes ni bonne instruction préalable, les jeunes ayant des difficultés d'apprentissage et autres limitations ont eux aussi, après avoir accompli leur scolarité obligatoire en Suisse, besoin de places de formation et d'apprentissage à bas seuil. Etant donné que ces dernières sont rares, on en arrive à une situation de concurrence et d'éviction très dommageable.

Certains cantons estiment que la situation est grave et plaident en faveur d'un redoublement d'efforts pour créer des places d'apprentissage APF et de formation élémentaire/préapprentissage.

3.9 Préapprentissage d'intégration du SEM

Quelques cantons ont déjà participé aux projets pilotes pour un préapprentissage d'intégration du Secrétariat d'État aux migrations (SEM). La majorité d'entre eux sont passés à l'introduction du préapprentissage d'intégration pour l'année scolaire 2018/2019.

Ce sont tout particulièrement les cantons de plus petite taille qui éprouvent des difficultés considérables à mettre en œuvre le concept du SEM de préapprentissage d'intégration dans un environnement professionnel spécifique, car le nombre de participants est trop réduit et les organisations du monde du travail ne coopèrent pas toujours comme on le souhaiterait.

Ils sont donc nombreux à souhaiter un assouplissement du concept de préapprentissage d'intégration du SEM, ce qui du reste a bien fonctionné dans quelques cantons, d'entente avec le SEM. Le canton de Schaffhouse a par exemple développé un modèle très intéressant où pendant les six premiers mois du préapprentissage d'intégration, les participants effectuent des stages d'orientation dans des métiers très variés et ne commencent un stage complet que dans la profession qui leur convient le mieux.

Le Tessin a opté pour le choix professionnel seulement au cours du préapprentissage d'intégration ; il n'est pas du reste possible de proposer uniquement dans certains champs professionnels le préapprentissage d'intégration d'entente avec d'autres cantons.

De grands cantons sont également touchés par la même problématique, comme Bâle-Ville où le volume de jeunes migrants est réduit du fait du centre de premier accueil installé à Bâle.

D'autres cantons ont aussi des difficultés à tenir des classes en relation avec le champ professionnel, car il est presqu'impossible de coordonner de manière supracantonale les champs professionnels proposés dans le préapprentissage d'intégration.

Les cantons pensent que dans les négociations avec le SEM, la CDIP doit s'engager pour un futur assouplissement de l'orientation vers le champ professionnel dans le préapprentissage d'intégration. En outre, il faut trouver une solution du côté financier vu que le SEM ne propose qu'un financement de démarrage pour le préapprentissage d'intégration, mais que les cantons doivent ensuite prendre le relais.

De nombreux participants aux entretiens ont manifesté leur intérêt pour un échange intercantonal d'informations et d'expériences sur la mise en œuvre du préapprentissage d'intégration.

3.10 Sans-Papiers

Les sans-papiers ne représentent qu'un groupe relativement restreint au sein du groupe cible des adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse. Une étude en 2015 était arrivée à la conclusion

qu'environ 58 000 à 105 000 personnes tombent en Suisse dans la catégorie des sans-papiers[2]. Dans le canton de Genève, le projet « opération Papyrus » a montré que 1100 personnes dont 400 enfants ont ce statut rien qu'à Genève.

Leur statut précaire de séjour rend extrêmement difficile la prise de contact avec les adolescents et jeunes adultes ayant le statut de sans-papiers. Cela fonctionne le mieux à travers des services de conseil spécialisés et à travers les écoles, car les sans-papiers ont le droit de fréquenter l'école même sans permis de séjour et sans devoir craindre qu'une plainte soit portée contre eux.

Mais au plus tard au moment de conclure un contrat d'apprentissage (équivalent à un contrat de travail), un statut légal de séjour est indispensable. Le canton de Genève a lancé le projet Papyrus pour que les sans-papiers puissent légaliser leur situation en remplissant certaines conditions clairement définies. D'autres villes suisses réfléchissent à la possibilité de mettre en œuvre des projets semblables.

En dépit de leur nombre réduit au sein du groupe cible, cela vaut la peine d'investir dans ces adolescents et jeunes adultes pour les rapprocher de la formation professionnelle et leur permettre d'obtenir un titre professionnel qualifiant.

4 Atelier sur la validation des résultats

Fin mars 2018, la CSFP a organisé un atelier pour valider les résultats des entretiens. Les constats présentés ci-dessus y ont été discutés et validés dans plusieurs groupes.

En l'occurrence, les questions suivantes ont fait l'objet du travail de groupe :

- Quels sont les résultats pertinents pour nous, lesquels ne le sont pas ?
- Quels sont les défis présentés auxquels nous sommes également confrontés et lesquels sont totalement ou partiellement différents ?
- Quels défis ont été oubliés – qu'est-ce qui mériterait d'être évoqué ?
- Quelles solutions / quels projets sont intéressants ou significatifs pour nous ?
- Comment aimerions-nous développer d'autres solutions – conjointement, dans des groupes de travail, avec qui ?
- Quel rôle doit et peut jouer la commission Transitions de la CSFP ?

Les participantes et participants étaient unanimes à

- juger pertinents les résultats présentés ;
- estimer que la saisie du groupe des adolescents et jeunes adultes arrivés en Suisse, en raison de la migration de travail et du regroupement familial n'est pas assez systématique et qu'il est indiqué de redoubler d'efforts dans ce sens ;
- trouver nécessaire un assouplissement maximal des offres pour préparer ces jeunes aux structures ordinaires de la formation professionnelle, en ce qui concerne les dates d'entrée, la durée, l'aménagement du contenu et du volume, etc. ;
- voir un grand potentiel dans le concept de « Cité des Métiers »[3], tel qu'il est mis en œuvre à Genève, pour toucher et conseiller globalement le public cible ;

[2] B,S,S Volkswirtschaftliche Beratung (2015) : Les sans-papiers en Suisse en 2015

[3] http://citedesmetiers.ch/geneve

- considérer le projet « FORJAD »[4] du canton de Vaud comme un exemple à suivre en matière de coordination de l'aide sociale et de la formation professionnelle et qu'il fournit les bonnes incitations aux jeunes pour arriver à un titre professionnel qualifiant ;
- trouver que le concept du préapprentissage d'intégration du SEM doit être assoupli en ce qui concerne l'orientation vers le champ professionnel et que la question du financement devrait être tirée au clair le plus rapidement possible, une fois que le SEM a fourni son financement de démarrage ;
- souhaiter que la commission Transitions de la CSFP veille à un bon échange d'information sur le sujet, notamment par d'autres ateliers qui servent à l'échange d'informations ;
- estimer valorisant que des sans-papiers soient impliqués et qu'il faut aspirer à légaliser leur statut de séjour selon le modèle du projet genevois « Papyrus » ;
- et enfin penser que la même chose vaut pour les adolescents et jeunes adultes en procédure d'asile avec statut N. Il faudrait les intégrer le plus globalement possible dans les offres de préparation à la formation professionnelle initiale.

5 Modèles probants – contributions des cantons dans l'atelier

Dans le sillage du processus de validation des résultats des entretiens, quatre cantons ont présenté des modèles intéressants, qui à leurs yeux avaient fait leurs preuves pour intégrer les adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse. Il s'agit de :

- Cours d'intégration du canton de Thurgovie pour les adolescents de 12 à 14 ans, présenté par Felix Lengwiler, recteur du centre de formation d'Arbon ;
- « Plateforme Jeunes PFJ », un portail d'entrée pour les jeunes qui n'ont pas trouvé de solution de formation après l'école obligatoire du canton de Fribourg, présenté par Albert Studer, conseiller en orientation professionnelle et de carrière ;
- Projet pilote de préapprentissage d'intégration Logistique dans le canton de Zurich, présenté par Christina Vögtli, cheffe du département Formation en entreprise du MBA Zürich ;
- Le modèle de mise en œuvre du préapprentissage d'intégration dans le canton de Schaffhouse, présenté par Ernst Schläpfer, recteur du centre de formation professionnelle de Schaffhouse.

La présentation de ces modèles a montré le grand intérêt qu'ils représentent pour apprendre à partir de modèles efficaces dans d'autres cantons, même si chaque canton doit trouver la solution adaptée à sa situation.

Dans un proche avenir, l'intérêt va porter avant tout sur la mise en œuvre et l'accompagnement du préapprentissage d'intégration du SEM par un échange d'expériences. La commission Transition de la CSFP serait la mieux placée pour assumer cette tâche.

Berne, le 23 août 2018
KEK-Beratung GmbH
Martin Stalder

[4] https://www.vd.ch/themes/formation/etablissements-de-formation/centre-dorientation-et-de-formation-professionnelles-cofop/forjad/